

ACTION URGENTE

DISPARITION FORCÉE DE DEUX RESSORTISSANTS DU QATAR

Les autorités émiriennes ont arrêté deux ressortissants du Qatar le 27 juin au poste-frontière d'al Ghuwaifat, entre les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Elles les ont soumis à une disparition forcée, étant donné qu'elles n'ont communiqué aucune information sur le sort de ces hommes à leurs familles. Ils risquent tous deux de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah, 30 ans, et **Hamad Ali Mohammad al Hamadi**, 33 ans, ont quitté la capitale qatarienne, Doha, le 27 juin. Chacun dans leur voiture, ils ont parcouru le sud du Qatar et rejoint la frontière ouest des Émirats arabes unis en passant par l'Arabie saoudite. Des témoins présents à la frontière ont indiqué aux autorités qatariennes que des agents émiriens avaient arrêté ces hommes au poste-frontière d'al Ghuwaifat. On ignore le motif de leur arrestation, car ils s'étaient déjà rendus aux Émirats arabes unis de nombreuses fois auparavant. Depuis, ils n'ont pas contacté leurs familles et celles-ci n'ont pas pu les contacter non plus.

Leurs proches ont déposé une plainte auprès du service consulaire du Qatar, qui aurait fait des demandes de renseignements, mais sans succès. Certains se sont récemment tournés vers la communauté internationale pour tenter de savoir ce qu'ils sont devenus.

Selon la Commission des droits de l'homme des Nations unies, « une période prolongée de détention au secret peut faciliter la pratique de la torture et peut, en soi, constituer une forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant », voire de torture.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à révéler aux familles de Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah et Hamad Ali Mohammad al Hamadi le lieu où ils se trouvent et à expliquer le fondement juridique de leur arrestation ;
- demandez-leur de garantir publiquement que ces deux hommes seront protégés de la torture et de tout autre mauvais traitement, et de veiller à ce qu'ils puissent sans délai consulter un avocat de leur choix et bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- engagez-les à les inculper rapidement d'une infraction prévue par la loi ou à les relâcher.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 NOVEMBRE 2014 À :

Président des Émirats arabes unis

Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan

Ministry of Presidential Affairs

Corniche Road

Abu Dhabi, P.O. Box 280

Émirats arabes unis

Fax : +971 2 622 2228

Courriel : ihtimam@mopa.ae

Formule d'appel : *Your Highness, I*

Monseigneur (Votre Altesse, dans le corps du texte),

Prince héritier d'Abou Dhabi

Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan

Crown Prince Court Bainunah Street

Abu Dhabi, P.O. Box 124

Émirats arabes unis

Fax : +971 2 668 6622

Twitter : @MBZNews

Formule d'appel : *Your Highness, I*

Monseigneur (Votre Altesse, dans le corps du texte),

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

Lt-General Sheikh Saif bin Zayed Al

Nahyan

Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near

to Shaikh Zayed Mosque

Abu Dhabi, P.O. Box 398

Fax : +971 2 441 4938 / +971 2 402

2762 / +971 2 441 5780

Courriel : moi@moi.gov.ae

Twitter : @SaifBZay

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DISPARITION FORCÉE DE DEUX RESSORTISSANTS DU QATAR

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Malgré certaines garanties prévues par la Constitution et la législation émiriennes, les droits des individus au moment de leur arrestation sont généralement bafoués, surtout lorsque l'Agence de sûreté de l'État (SSA) est impliquée. Amnesty International a connaissance d'autres affaires de ressortissants étrangers appréhendés et maintenus en détention au secret pendant des semaines ou des mois avant leur procès. Ces arrestations sont généralement du fait de la SSA, qui est chargée des affaires de sécurité nationale.

Habituellement, les membres de cette agence procèdent à des arrestations sans mandat et emmènent les personnes concernées dans des centres de détention secrète non officiels, où elles restent pendant des semaines ou des mois sans jugement et sans accès à un avocat. Beaucoup sont maltraitées, voire torturées. Dans les affaires dont s'est occupée Amnesty International, les autorités ont ignoré les demandes des familles, qui cherchaient à savoir où se trouvaient leurs proches, pendant des mois.

Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah travaille au ministère de l'Intérieur du Qatar. Il est marié mais n'a pas d'enfants. Hamad Ali Mohammad al Hamadi est marié et père d'une fillette de quatre ans. Il travaille au département de la Sécurité du Qatar. Les familles des deux hommes seraient très inquiètes de leur sort et craignent qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Leurs parents ont indiqué qu'ils s'étaient rendus régulièrement aux Émirats arabes unis depuis leur enfance et n'avaient jamais eu affaire à la police ou aux services de la sécurité nationale auparavant.

Noms : Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah, Hamad Ali Mohammad al Hamadi
Hommes

AU 256/14, MDE 25/022/2014, 10 octobre 2014